Document generated on 10/12/2024 4:28 a.m.

Bulletin d'histoire politique

Michael Waldman, *The Second Amendment. A Biography*, New York, Simon & Schuster, 2014, 255 p.

Francis Langlois

Volume 23, Number 2, Winter 2015

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1028897ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1028897ar

See table of contents

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Langlois, F. (2015). Review of [Michael Waldman, *The Second Amendment. A Biography*, New York, Simon & Schuster, 2014, 255 p.] *Bulletin d'histoire politique*, *23*(2), 232–234. https://doi.org/10.7202/1028897ar

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2015

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Michael Waldman, *The Second Amendment. A Biography*, New York, Simon & Schuster, 2014, 255 p.

Francis Langlois
Professeur d'histoire
Cégep de Trois-Rivières

En 2008, dans la cause *Heller vs District Columbia*, la Cour suprême des États-Unis affirme pour la première fois que le Second Amendement protège un droit individuel de posséder une arme à feu. Selon le juge Antonin Scalia, auteur du verdict, la Cour a enfin redonné au Second Amendement son sens originel. Dans *The Second Amendment*, le président du Brennan Center for Justice à l'Université de New York, Michael Waldman, affirme que ceci est faux. Selon lui la décision est en réalité le produit du contexte politique récent, la Cour Suprême ayant répondu aux pressions d'un groupe d'activistes organisés surfant sur la vague conservatrice issue des années 1980 (p. 130).

Waldman commence sa démonstration par une très bonne analyse du Second Amendement en fonction du contexte historique colonial et révolutionnaire. Pour les Pères Fondateurs, le Second Amendement n'est pas sujet à de grands débats, affirme-t-il, car ceux-ci se méfient des armées permanentes pouvant devenir l'outil de tyrannies comme celle du roi George III. Chaque État aura donc sa milice pour se défendre contre les ennemis extérieurs et possiblement contre le gouvernement fédéral s'il dépasse ses prérogatives. Suivant le concept de militarisme civique hérité de la tradition républicaine atlantique, l'obligation de tous (les hommes blancs) de participer à la défense de la nation maintient en outre la vertu en forçant la population (masculine blanche) à s'investir, même de façon limitée, dans les affaires publiques. Cependant, plutôt qu'un droit, il s'agit d'un devoir, non seulement de posséder une arme pour défendre la patrie et la famille mais aussi de la maintenir en ordre et de savoir l'utiliser. De plus, suivant les discussions au moment de la ratification, il s'agit d'abord et avant tout d'une question militaire. La formulation de l'amendement est claire, affirme Waldman, car elle mentionne explicitement une milice

bien ordonnée et non pas un groupe d'individus armés. Un tel regroupement correspond dans l'esprit des Pères Fondateurs à une émeute plutôt qu'une milice. Il ne s'agit donc pas d'un droit individuel mais d'une responsabilité militaire. Pour Waldman, la chose est claire, le droit garanti par le Second Amendement, depuis la fondation du pays, s'exerce dans le cadre de la milice d'État, une interprétation soutenue par la Cour Suprême jusqu'en 2008 (p. 3-45).

Pour Waldman, le tournant se situe en 1977 lorsqu'un coup d'État à la tête de la National Rifle Association (NRA) place des radicaux défendant le droit de posséder des armes à feu contre toute forme de réglementation et ce au nom de la défense individuelle. Au même moment déferle la vague conservatrice qui va mener Ronald Reagan à la présidence et ainsi permettre la nomination graduelle de juges aux vues très conservatrices à tous les niveaux de l'appareil judiciaire fédéral, ce qui va mener au jugement *Heller* en 2008. Ce lent processus a permis à la pensée « originaliste » de s'imposer, une approche constitutionnelle que Waldman rejette avec véhémence.

C'est dans l'analyse de la montée de ce courant et la construction d'un nouveau consensus juridique conservateur que l'ouvrage de Waldman est le plus intéressant. L'ascension débute par la multiplication des articles « académiques » à partir de la fin des années 1970 « prouvant » que le Second Amendement protège un droit individuel. Ici, Waldman démontre que des universitaires comme Joyce Lee Malcolm se citent entre eux afin d'augmenter leur visibilité ou encore multiplient les publications répétant le même propos afin de se donner de la crédibilité, la quantité étant considérée comme plus importante que la qualité. D'autres comme Ted Koppel sont littéralement financés par la NRA pour faire la même chose. Ceci crée un corpus de références « académiques » qui est éventuellement récupéré par des juges sympathiques à la cause.

Malgré ces recherches, les juristes conservateurs manquent toutefois d'un paradigme par lequel ils pourraient réinterpréter la Constitution sans trop tenir compte de la jurisprudence progressiste d'après-guerre et ce dans tous les domaines. La réponse à ce problème fut la création de la doctrine « originaliste » dans les années 1980, doctrine que Waldman qualifie de « fondamentalisme constitutionnel ». Depuis 2005, l'originalisme a été appliqué par la Cour présidée par le Juge John Roberts dans tous les domaines juridiques, allant des armes à feu aux relations de travail en passant par le financement électoral.

Les « originalistes » tentent de découvrir l'intention des Pères fondateurs, ce que Waldman nomme le principe WWJMD ? (What Would James Madison Do ?) Ceci ne se fait qu'en analysant la syntaxe et le vocabulaire de la Constitution en fonction du sens des mots à l'époque – plutôt que les principes qui les sous-tendent –, une pratique rappelant l'exégèse des

textes sacrés (p. 108-116). Il est toutefois intéressant, note Waldman, que l'apôtre le plus actif de l'originalisme, le juge Antonin Scalia, n'a pas appliqué sa théorie à l'entièreté du Second Amendement dans le jugement *Heller*, ignorant pratiquement la première partie, « Une milice bien organisée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre », si importante pour les Pères Fondateurs, pour ne se concentrer que sur la seconde, « le droit qu'a le peuple de détenir et de porter des armes ne sera pas transgressé » (p. 121).

Si Scalia avait réellement cherché le sens originel du Second Amendement, il aurait associé celui-ci à la milice décrite par Waldman dans la première partie de son ouvrage. Puisque celle-ci a été abolie en 1903 par la création de la Garde nationale, ce droit a disparu : « When the militias evaporated, so did the original meaning of the Second Amendment », affirme Waldman (p. 171). Pour lui, plutôt que d'être une approche constitutionnelle valide, l'originalisme est un outil utilisé par les conservateurs à des fins politiques. Il conclut que la Cour Suprême devrait se restreindre et éviter de se laisser influencer par la joute politique sinon, comme dans le cas *Heller*, ses décisions ne feront que polariser sinon l'opinion publique, à tout le moins les élites et le discours politiques.

Le principal reproche que l'on peut faire à Waldman est qu'il est à mi-chemin entre la monographie et l'essai polémique. Contrairement à Adam Winkler dans son excellent *Gunfight* (2011), Waldman ne s'en fait pas avec la nuance et rejette tous ceux qui ne pensent pas comme lui. Par exemple, le *Guns and Violence* (2002) de Joyce Lee Malcolm, bien que critiquable à plusieurs égards, reste très fouillé en ce qui concerne l'origine juridique britannique du Second Amendement. L'absence de nuance fait toutefois que la position de Waldman est claire : le jugement *Heller* repose sur une doctrine juridique qui est fausse et sacrifie la sécurité collective pour le droit de certains. Il faut toutefois comprendre que cet ouvrage s'inscrit dans un débat très polarisé et Waldman a décidé d'écrire un essai le plus documenté possible dans la foulée de la tragédie de l'école primaire Sandy Hook (2012). À cet égard, *The Second Amendment* réussit à démontrer à quel point le jugement *Heller*, contrairement à ce qu'affirment son principal rédacteur et ses supporters, répond à des impératifs politiques plutôt que juridiques ou historiques. Parce que son orientation est évidente, ce livre reste une bonne introduction au débat entourant la question des armes à feu aux États-Unis et expose comment les tribunaux sont utilisés par les conservateurs afin de changer le pays.